

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.04/12

Cartes journalières CFF et réservation en ligne

M. Olivier Montavon, PDC-JDC

Actuellement, la vente des cartes journalières commune se fait par téléphone. Le principe a été mis en place afin d'optimiser la gestion des cartes suite au développement d'un programme spécifique qui permet à la personne en charge de cette tâche de saisir très rapidement les informations nécessaires à la réservation et à la facturation. Ainsi, lorsqu'une personne fait une première réservation, ses données sont saisies une seule fois et lors des appels suivants, il suffit de quelques secondes pour gérer le dossier.

Les réservations au guichet se font à titre exceptionnel. En effet, afin de ne pas surcharger le secrétariat UETP par de nombreux allers et venues, il est demandé de passer par le contact téléphonique qui est très rapide et efficace. A ce jour, aucune réclamation n'est parvenue à la Municipalité concernant le mode de gestion actuel.

Aux questions posées, le Conseil communal peut répondre de la manière suivante :

1. La mise en place d'une possibilité de consulter en ligne et en temps réel n'était pas possible avant la refonte du site internet. Le Conseil communal souhaite offrir cette possibilité dans les meilleurs délais.
2. La mise en service d'un système de réservation et de vente des billets par internet est en cours d'analyse. Deux solutions doivent être évaluées : soit via le site internet communal, soit via une société qui gère déjà la plupart des cartes journalières des communes suisses. Le choix se fera en fonction de la solution la plus avantageuse pour la Municipalité afin de réduire au maximum les charges communales.
3. La baisse du prix de la carte journalière n'est pas envisagée, dans tous les cas, puisque l'acquisition auprès des CFF subit, chaque année, des augmentations (+ 4.9 % en décembre 2012). Tout au plus, le prix actuel, qui reste très favorable, pourra-t-il être maintenu si le système en ligne permet de faire des économies.

Concernant la mise en place éventuelle du système en ligne, celle-ci n'interviendra pas avant le 1^{er} janvier 2013.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 10 septembre 2012